

Réserve de biosphère

L'Entlebuch est reconnue biosphère de l'UNESCO depuis 2001. Deux autres régions visent également ce label international: le Val Müstair dans le parc national des Grisons, et le Val d'Hérens en Valais.

Depuis 2008, la réserve de biosphère de l'Entlebuch est également reconnue en tant que parc naturel d'importance nationale. Désormais, toutes les futures biosphères (réserves) devront d'abord passer par la procédure de reconnaissance de parc d'importance nationale fixée par la loi sur la protection de la nature et du paysage. Ensuite, elles pourront se porter candidates au label international.

Réserve de biosphère

Les réserves de biosphère doivent d'abord satisfaire aux **exigences des parcs naturels régionaux**. Ensuite, selon la procédure habituelle, le Conseil fédéral doit demander leur reconnaissance par l'UNESCO pour autant qu'elles répondent aux **exigences supplémentaires internationales**:

- Les réserves de biosphère sont **obligatoirement organisées en trois zones**:
 - **aire centrale**: au moins 3 % de la superficie de la réserve. Si l'aire centrale est fragmentée en plusieurs secteurs, la proportion doit être doublée, à savoir 6 % de la surface de la réserve en assurant autant que possible un réseau de liaisons écologiques. La protection des valeurs naturelles est clairement définie.
 - **zone tampon**: au moins 30 % de la superficie de la réserve. Elle entoure autant que possible complètement l'aire centrale. Exigences sur le paysage et les sites, sur l'intégration des bâtiments et des installations identique à celles des parcs naturels régionaux.
 - **aire de transition**: exigences sur le paysage et les sites, sur l'intégration des bâtiments et des installations identiques à celles des parcs naturels régionaux.
- **Représentativité biogéographique**: une nouvelle réserve de biosphère en Suisse doit comprendre un ensemble caractéristique d'écosystèmes et de modèles d'occupation des sols qui n'est pas encore présent dans une réserve de biosphère en Suisse.
- **Recherche**: la recherche appliquée et axée sur la pratique dans la réserve est indispensable. Les projets de recherche sont, si possible, interdisciplinaires et s'appuient sur une stratégie en conformité avec les objectifs de la réserve.

Label Parc : Si un projet de parc remplit ces exigences de la Confédération, il peut lui être attribué le label «Parc d'importance nationale».